

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



**Assemblée de consultation publique – Projet de plan de gestion
des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord**

AVIS PUBLIC

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DU TERRITOIRE
DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QU’une assemblée de consultation publique portant sur le *Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La-Haute-Côte-Nord* adopté le 17 mai 2022 (résolution 2022-05-160) conformément à la *Loi sur la qualité de l’environnement*, se tiendra comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi, le 7 décembre 2022	19 h	Centre administratif de la MRC (26, rue de la Rivière, Les Escoumins)

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l’information nécessaire à la compréhension du Projet de PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d’être entendus sur le sujet. Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors de l’assemblée de consultation publique ou les acheminer au préalable par courriel à conseillerddec@mrchcn.qc.ca ou par la poste au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0. La date limite pour soumettre un mémoire est le 7 décembre 2022.

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles peut être consulté au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, ainsi qu’au bureau de chacune des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, durant les heures d’ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC de La Haute-Côte-Nord (www.mrchcn.qc.ca)

Pour plus d’information sur le Projet de PGMR, veuillez consulter le résumé ci-joint. Vous pouvez également communiquer avec Marie-Michèle Couture, directrice du Service technique et de l’environnement, par courriel à l’adresse directiongmr@mrc.qc.ca, ou par téléphone au 418 233-2102, poste 240.

Donné aux Escoumins, le 21 octobre 2022.

Kevin Bédard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD 2023-2030

MISE EN CONTEXTE

La MRC de La Haute-Côte-Nord est actuellement en processus de révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). Le PGMR présentement en élaboration portera sur les années 2023-2030. Cette démarche est obligatoire selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur notre territoire afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction à la source, de recyclage et de valorisation des matières générées par la population et les institutions, les industries et les commerces régionaux. Cette planification stratégique permet de brosser un portrait et un bilan de nos performances régionales tout en planifiant des mesures adaptées à nos enjeux territoriaux et socioéconomiques propres. Le territoire visé par le PGMR 2023-2030 comprend les huit municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, le Territoire non organisé Lac-au-Brochet, ainsi que la communauté innue Essipit.

CONTENU

Le contenu du Projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2019-2024*, de même que de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

1. Présentation et description du territoire d'application
2. Répartition des responsabilités
3. Description des services offerts actuellement
4. Recensement des installations, organismes et entreprises en GMR présents sur le territoire et à l'extérieur du territoire
5. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire
6. Diagnostic et bilan territorial
7. Objectifs et orientations du PGMR 2023-2030
8. Plan d'action
9. Prévisions budgétaires et échéancier détaillés
10. Programme de surveillance et de suivi

PLAN D'ACTION

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRC de La Haute-Côte-Nord a préparé un plan d'action contenant huit grands secteurs d'interventions se déclinant ensuite en 53 mesures :

- 1. Maintenir et optimiser les services offerts**
 - Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le TNO
 - Revoir et optimiser la fréquence des collectes pour le secteur résidentiel et commercial
 - Évaluer la possibilité d'installer des systèmes de suivi automatisés à bord des camions de collecte en porte-à-porte
- 2. Accompagner, informer et sensibiliser, sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E**
 - Poursuivre l'embauche d'étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation
 - Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication
 - Élaborer et déployer un plan d'accompagnement, de communication, et des outils spécifiques pour les secteurs touristiques, événementiels, scolaires et autres ICI

- Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur le 3RV-E
- Positionner la MRC et les municipalités en tant que modèles, en promouvant et en participant à des campagnes nationales, à caractère environnemental, et en invitant les autres acteurs à faire de même

3. Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire

- Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire
- Évaluer la possibilité de créer un répertoire numérique des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines de 3rv ou inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants
- Accompagner les municipalités pour le bannissement des sacs de plastique et des objets à usage unique
- Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités
- Collaborer avec la SADC et le département du développement économique de la MRC afin de mettre sur pied un projet structurant de symbiose industrielle
- Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi lors des collectes d'encombrants et de textiles
- Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des matériaux de construction et du bois dans les écocentres
- Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de mieux cibler les opportunités de réemploi et développer un projet de réinsertion sociale, à même nos écocentres

4. Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)

- Évaluer la possibilité de mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants.
- Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d'aération des municipalités.
- Poursuivre les analyses afin de déployer un projet de recyclage des matières compostables d'ici 2024-2025.

5. Améliorer les performances des collectes des matières recyclables (collecte sélective)

- Évaluer la possibilité d'adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux programmes de subvention de la MRC et des municipalités
- Éliminer graduellement la double collecte hivernale (2X/sem) de déchets dans les ICI afin d'optimiser les coûts et d'encourager la récupération dans les ICI.
- Mise en application de la réglementation visant à appliquer des amendes lorsque les usagers déposent de mauvaises matières dans les bacs.
- Déployer le nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l'avant par le gouvernement provincial.

6. Améliorer la performance de nos écocentres et points de dépôts afin de favoriser le recyclage et la valorisation des matières collectées sur ces sites (CRD, RDD, REP, etc.)

- Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD, lors de la délivrance des permis de construction.
- Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux.

- Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser la population quant à l'utilisation des écocentres.
- Évaluer la possibilité de réaménager l'écocentre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens, de même que le réemploi.
- Repenser l'attribution des contrats de traitement des matières collectées aux écocentres, afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport.

7. Poursuivre la mise en application des principes d'efficacité économique et de pollueur-payeur, pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire

- Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part.
- Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets et la tarification des écocentres pour le secteur ICI et écocentres.
- Poursuivre et bonifier l'application de la réglementation limitant à un seul bac de déchet par résidence.
- Évaluer les opportunités économiques et environnementales pour le raccordement du site des Bergeronnes au réseau électrique, ou à toute autre forme d'énergie renouvelable.

8. Évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats.

- Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue.
- Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle.